

Département du Val d'Oise
Arrondissement de PONTOISE
Canton de L'ISLE ADAM

COMMUNE DE RONQUEROLLES

ARRETE DU MAIRE

N°2023-24

OBJET : Travaux de réalisation sur le réseau de gaz (extension et création) au 221 rue du grateleux

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, 2213-1, 2213-4,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande d'arrêté présentée par AAXBTP, 9 rue Antoine Balard, 95310 SAINT OUEN L'AUMONE, pour la réalisation de travaux sur le réseau de gaz (extension et création) au 221 rue du grateleux

Considérant la difficulté de circuler durant ces travaux,

**LE MAIRE DE RONQUEROLLES
A R R E T E**

Article 1 : le stationnement sera interdit au droit du chantier, la circulation se fera par demi chaussée et sera maintenue notamment le service de ramassage des ordures ménagères, et la vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier 221 rue du grateleux, de 7 h 30 à 18 h dans la zone de travaux du 24 août 2023 pour une durée calendaire de 21 jours

Article 2 : Les panneaux signalisation, les feux de signalisation, les barrières de sécurité nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions,

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Le Commandant de la brigade Gendarmerie de Persan,
- AAXBTP
- Le Maire de la commune

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté
copie transmise au Centre de Secours et d'Incendie de Persan

Fait à Ronquerolles

Le 24 Juillet 2023

Le Maire :

Jean-Marie DUHAMEL

